DORVAL ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE

Code ISIN : FR0013334398 Part I (C) EUR

Société de gestion : Dorval Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le Fonds a un objectif d'investissement durable consistant à limiter le potentiel de réchauffement de ses investissements d'ici 2100 sous le seuil de 2°C par rapport au niveau préindustriel en investissant et en contribuant au financement, a minima à hauteur de 90% de son actif, d'entreprises majoritairement de la zone Euro, apportant des solutions aux enjeux climatiques via leurs offres de produits ou de services ou contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Le FCP a également pour objectif une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX Total Market Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.
  Les actifs composant l'indice de référence sont sélectionnés de façon à ce que les émissions de carbone de ces actifs soient alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris sans porter de préjudice significatif aux autres objectifs ESG.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- Le Fonds étant éligible au PEA (fiscalité pour les investisseurs français), il est constitué de valeurs européennes majoritairement issues de la zone Euro à hauteur de 75% minimum. Le Fonds peut être éligible aux contrats d'assurance vie, en unité de compte.
  La construction et la gestion du portefeuille s'appuient sur 3 volets : (a) une catégorisation des valeurs au sein des thématiques d'investissement considérées comme porteuses, (b) une sélection de valeurs au sein de ces thématiques d'investissement complétée par des titres retenus pour leur intérêt propre, (c) une répartition de ces valeurs dans le portefeuille, ainsi qu'un poids maximum à l'actif du portefeuille, fondés sur une méthodologie propriétaire de notation qui combine 4 analyses et 4 notations :
  (1) une analyse thématique au sein des éco-activités, afin d'avoir plus de 75% de l'actif net sur des valeurs appartenant à ces '' éco-activités '' (2) Une analyse de l'intensité verte : chaque émetteur est catégorisé selon leur critère d'intensité verte : intense, dynamique ou neutre, avec un minimum de 20% de l'actif net en sociétés de catégorie ''intense'' et 75% minimum en sociétés ''intense'' ou ''dynamique''. (3) une analyse extra-financière assise sur les enjeux ESG considérés comme les plus significatifs pour la Société de Gestion (dont les émissions carbone, le traitement des déchets, la gestion du capital humain, la protection des données personnelles, la qualité du conseil d'administration, le respect des minoritaires, la lutte contre la corruption) et (4) une analyse financière.
  L'approche retenue est de type ''Best-in-Universe''. Ces objectifs extra-financiers du Fonds s'inscrivent en cohérence avec l'Accord de Paris. Notre méthodologie repose en partie sur des données élémentaires provenant d'un fournisseur externe de données, place la Gouvernance au coeurde l'analyse ESG et peut minimiser certains risques/opportunités environnementaux ou sociaux.
  La note synthétique issue de ces 4 analyses permet de sélectionner les valeurs et leur poids dans le portefeuille du Fonds. Chaque analyse est révisée a minima annuellement et actualisée au fil de l'eau en fonction d'informations et/ ou d'évènements relatifs à la vie des entreprises détenues en portefeuille pour tout sujet entrant dans le champ des politiques d'exclusion et de gestion des controverses. Une analyse de l'équilibre sectoriel, géographique voire de l'orientation de '' styles de gestion '' des investissements du Fonds est réalisée sans pour autant encadrer la construction du portefeuille.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Actions de pays de la zone euro.
- Le FCP est exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro et détient un maximum de 10% d'OPC.
  L'allocation est répartie sur des investissements :
  - En actions de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE) à hauteur de 75% minimum. Le fonds ne détient pas de titres émis sur des places émergentes.
  - En instruments du marché monétaire et titres de créances pour un maximum de 25% des actifs, sans contrainte de sensibilité ou de maturité. Les émetteurs choisis sont notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent. La société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie pour l'évaluation du risque de crédit.
- Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés sur action ou change négociés sur des marchés réglementés ou organisés, en exposition ou en couverture. Le FCP pourra se surexposer dans une limite de 200%.
- L'OPCVM capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de référence reflète l'exposition du fonds aux marchés actions dans le cadre d'une stratégie de stock picking.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que l'OPCVM devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les produits dérivés, futures ou options.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	1,20%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	En cas de performance positive, 20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, MSCI EMU NET TOTAL RETURN EURO INDEX, soit 0,37% pour l'exercice précédent.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.dorval-am.com.

PERFORMANCES PASSEES

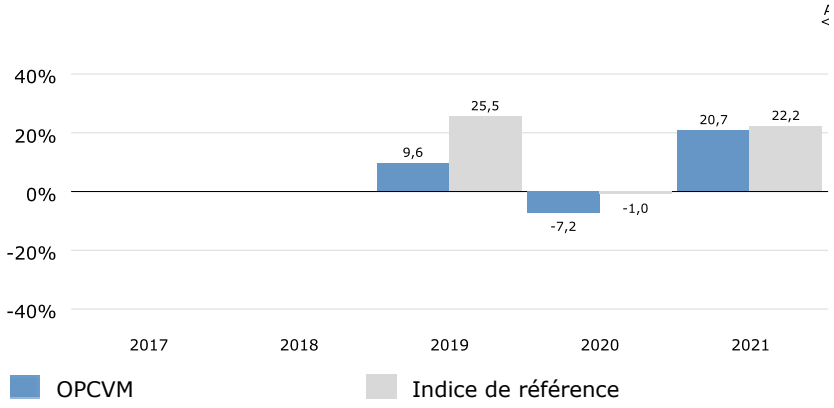

A*: A compter du 31 décembre 2021, l'indice de référence du fonds est l'EURO STOXX Total Market Paris-Aligned Benchmark Net Return EUR.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2018.
- **Année de création de la part I (C) EUR :** 2018.
- **Devise :** Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  DORVAL ASSET MANAGEMENT – 1 rue de Gramont – 75002 PARIS ou à l'adresse électronique suivante :
  informations@dorval-am.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.dorval-am.com.
- Fiscalité: Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.dorval-am.com.
- La responsabilité de Dorval Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.